

FAQ MARCHÉ RAN-ILLETTRISME / FLE-FLI / ALPHABETISATION

Cette FAQ s'enrichira au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle. La date de mise à jour est indiquée en bas de page .

CAPTATION DES PUBLICS / RECRUTEMENT

Quels sont les attendus en matière de recrutement sur ce nouveau marché ?

Le bon de commande 1 (75% de la commande totale) permet aux organismes de formation de gérer les besoins et le recrutement de continu. Le lien continu, avec le SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale) , le SPRO, les RTF, les CRIA mais également le tissu associatif, est essentiel pour capter les publics qui ont des besoins. Dans une logique de parcours, le lien avec les OF qui interviennent sur d'autres briques de formation (offre PRF, offre Pôle Emploi ou autres financeurs) est incontournable, et doit faire l'objet de nouvelles modalités territoriales de concertation.

Les mineurs non accompagnés (MNA) sont-ils bénéficiaires du PRF et de ce marché ?

Oui les MNA peuvent bénéficier du Programme Régional de Formation et de ce marché. Les MNA sont majoritairement pris en charge par l'Éducation Nationale au travers notamment des ARTP-FLE (Atelier de Remobilisation à Temps Plein à dominante Français Langue Étrangère) ou bien dans les CFA. Il conviendra pour chaque candidat MNA d'étudier son statut (avec ou sans autorisation de travail), car c'est son statut qui induira une ouverture ou non de la rémunération Région.

Comment entrer sur Kairos les noms des personnes qui sont venues aux informations collectives mais qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi ?

L'outil Kairos est interfacé avec Ouiform, cet outil permet l'inscription aux informations collectives de personnes non inscrites à Pôle Emploi. Les Missions locales ont d'ores et déjà accès à Ouiform, le conseil départemental 37 y aura accès sous peu.

NB : Mr Girod de Pôle Emploi va étudier la possibilité pour les OF de saisir directement sur Kairos des candidats non-inscrits en tant que demandeurs d'emploi qui seraient venus sans prescription.

Pour rappel, la saisie sur Kairos des informations collectives en donne la visibilité aux acteurs du SPE, cette saisie est donc essentielle pour faciliter l'orientation des publics.

MODALITES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION SUR L'OFFRE

A qui doit-on adresser les mails en cas de communication à destination de la Région sur ce marché?

Il conviendra d'adresser les mails à Leïla Khelil, Valérie Laurent, Géraldine Chupin et de mettre les référents territoriaux du département concernés en copie. La gestionnaire en charge du dossier est Maria-Manuella Carvalho.

Comment permettre aux acteurs du SPE l'appropriation des contenus de formations pour assurer la prescription / l'orientation du public à bon escient?

Le marché vise l'acquisition ou le renforcement des compétences langagières sur la base de 4 profils linguistiques (RAN, Illettrisme, FLE-FLI, alphabétisation), profils dans lesquels on peut distinguer différents niveaux de maîtrise des compétences. Les attributaires doivent apporter une réponse formation à l'ensemble de ces profils en déployant des dispositifs de formation sur l'ensemble du territoire régional et en individualisant les parcours, les contenus et les modalités de formation, ce qui induira une diversité de parcours et de contenus. Les parcours prendront appui sur les référentiels suivants : CléA, CléA Numérique, Cadre national de référence de l'ANLCI, Cadre Européen Commun de Référence pour les langues ...).

Il appartient à chaque organisme de formation, attributaire du marché et titulaire d'un bon de commande, d'informer l'ensemble des acteurs (qui contribue à la captation et à l'orientation des publics) sur la déclinaison opérationnelle du marché sur leur territoire d'intervention. Pour garantir une analyse des besoins en continu, il est attendu des OF qu'ils communiquent régulièrement avec la Région (référents territoriaux de formation, chargée de mission Savoirs de base...), les acteurs locaux du SPE et du SPRO, les CRIA, les OF attributaires de marchés formation sur les territoires. Cette concertation permettra également de rendre visible l'offre.

De plus, les instances territoriales telles que les CODEVE ou les commissions Formation, auxquelles participent les référents territoriaux de formation, seront également des instances qui permettront au Service Public de l'Emploi de recueillir de l'information.

Extrait du CDC relatif à l'individualisation

« Dans une démarche d'insertion vers l'emploi, l'ingénierie de chacune des composantes devra permettre une forte individualisation et la prescription du « juste » parcours de formation pour chaque bénéficiaire. Pour y parvenir, le format et l'approche pédagogique devront être innovants, en privilégiant des modalités de formation et des process pédagogiques qui favorisent le maintien en formation (lutte contre le décrochage, travail sur la motivation, adhésion...).

Pour donner du sens aux apprentissages, les contenus et parcours devront être contextualisés « le plus possible » au projet d'insertion des stagiaires, et ceci afin que ces derniers puissent atteindre leurs objectifs de qualification, d'acquisition de savoirs fondamentaux et de compétences nécessaires en situation de travail.

Pour les publics dont les besoins doivent être pris en charge au titre d'une action d'alphabétisation, les parcours et contenus doivent s'inscrire dans une démarche inclusive d'acquisition de savoirs fondamentaux et compétences transversales à tous les métiers, dans une dynamique de réappropriation de l'environnement social et territorial local. »

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Concernant la mise en œuvre du marché, qu'est-il attendu en termes d'organisation : faut-il favoriser des groupes de date à date ou des dispositifs à entrées et sorties permanentes ?

La volonté de la région est de limiter les temps d'attente des candidats pour entrer en formation et ainsi permettre à chaque personne en recherche d'emploi (qui a des besoins de renforcement des compétences langagières) de trouver une solution formation près de chez elle, pour ce faire :

- Les dispositifs à entrées et sorties permanentes sont attendus sur les territoires où le flux est suffisant;
- Les groupes de date à date sont également possibles pour couvrir des besoins sur des lieux où le flux est moins important ou pour répondre à des besoins ponctuels en lien avec des projets territoriaux (besoins en recrutement, logique de parcours...).

Est-il possible de mettre en place un groupe mixant les composantes ?

Sur un dispositif à entrées et sorties permanentes, l'ouverture à partir de 6 stagiaires , le paiement à l'heure groupe et l'émission du BDC à hauteur de 75% de la commande totale donnent les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des stagiaires et de créer des plages de formation dédiées à un public ayant le même profil linguistique. Néanmoins, des plages mixtes peuvent être mises en place sur des objets et / ou objectifs communs, tout en préservant la qualité de formation.

Sur un groupe de date à date, La question de la mixité relève de la faisabilité au niveau pédagogique, des objectifs assignés à chaque séance. En aucun cas la mixité ne doit nuire à la qualité de la formation. L'ouverture à 6 permet d'ouvrir des groupes de petite taille permettant ainsi d'assurer une qualité de formation.

Est-il possible d'accueillir sur une même plage de formation des publics de différents marchés ?

L'objectif de la Région est de construire un Programme Régional de Formation qui apporte une réponse à l'ensemble des besoins de formation des personnes en recherche d'emploi et ceci en favorisant la logique de parcours. Le marché « RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » vise la mise en place de dispositifs à entrées et sorties permanentes, ou la mise en place de groupes de date à date si le flux de stagiaires n'est pas suffisant sur certains territoires ruraux. La logique sous-tendue est celle de combiner les financements pour être en capacité de mettre en place une offre de services élargie (en nombre de plages, en horaires d'ouverture, en moyens mis à disposition, en en maillage territorial...). Cette mixité « bien calibrée » peut également avoir une plus-value induite par « l'apprentissage entre pairs ».

La mixité des publics est autorisée par la Région si celle-ci réunit les conditions suivantes :

- Prioriser l'accueil des publics qui relèvent des 4 profils linguistiques du marché « RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » ;
- Garantir le respect du cahier des charges et des exigences du marché « RAN-illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » et des autres marchés concernés ;
- Garantir la mise en place d'un offre de services adaptée aux 4 profils linguistiques afin d'assurer des conditions favorables d'apprentissages et la qualité de formation attendue sur

le marché « RAN-illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » (ex : mettre en place de petits groupes pour les personnes en situation d'illettrisme, pas de délais d'attente.) ;

- Privilégier cette mixité sur les bassins où les flux de publics est moins important et où cette mixité permettra la mise en place d'une offre de formation permanente et ainsi favoriser la logique de parcours.

Si un stagiaire ne réalise pas de période en entreprise quelle peut-être la durée maximale de sa formation ?

La durée maximale de formation si la formation ne prévoit pas de période en entreprise est de 350H.

La période en entreprise n'est pas obligatoire, néanmoins cette période en entreprise offre une vraie plus-value, car elle permet notamment de mettre en pratique les compétences acquises durant la formation et de confirmer un projet professionnel (insertion ou formation). Elle doit être préparée en amont , et adaptée (durée, rythme, type d'entreprises...) au profil de chaque stagiaire et de son projet professionnel.

Du fait d'une fermeture de centre de formation pour congés, peut-on interrompre la formation d'un stagiaire et lui permettre de reprendre sa formation ensuite ?

Dans le cas de fermeture pour congés , notamment en période estivale ou lors des fêtes de fin d'année, il est possible d'interrompre le parcours. Au-delà de 15 jours, cette fermeture de centre aura un impact sur la rémunération du stagiaire. Cette rupture peut induire des risques de décrochage, il convient donc de limiter en fréquence et en durée ce type de fermeture pour limiter les risques de décrochages.

GESTION ADMINISTRATIVE SOUS EOS ET JUSTIFICATIFS

Comment traduire la mise en œuvre du marché « RAN-illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » dans EOS ?

Notre outil EOS est un outil partagé avec plusieurs régions, la configuration d'EOS ne permet pas de traduire totalement la mise en œuvre de dispositifs à entrées et sorties permanentes (ESP). Aussi, pour assurer un suivi et une évaluation du marché « RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation » les consignes suivantes sont données :

- Pour chaque dispositif ESP ou groupe de date à date, il conviendra d'ouvrir sur chaque territoire concerné 4 sessions (RAN, RAN-Illettrisme (sous composante de RAN), FLE-FLI, alphabétisation), correspondant aux 4 profils linguistiques.
- Il conviendra de répartir la volumétrie sur chacune des sessions en fonction des besoins de chacun des territoires. Cette répartition de volumétrie, sur les 4 sessions, pourra être adaptée si les besoins s'avéraient évolutifs.

Ces 4 sessions permettront à la Région de tracer les entrées par profil linguistique, ce qui contribuera à l'évaluation du marché financé dans le cadre du Pacte.

Comment doit-on justifier de l'heure groupe en présentiel, en entreprise ou en en distanciel ?

Deux types d'émergence seront mis à disposition sur Etoile dès le 1^{er} avril 2021:

- Un émergence collectif pour les plages de formation dédiées au marché RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation ;
- Un émergence individuel pour le stage en entreprise et dans les cas où le stagiaire n'est pas sur une plage de formation spécifique au marché RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation (ex : centre de ressources).

De plus, une fiche spécifique Formation à Distance sera mise à disposition sur Etoile , elle précisera les justificatifs attendus en cas de contrôle.

Doit-on impérativement avoir 6 stagiaires pour ouvrir ou maintenir une plage de formation ?


(ex : si un groupe est composé de 6 stagiaires et qu'un stagiaire part en entreprise, le groupe en formation sera alors composé de 5 stagiaires, doit-on recruter un autre stagiaire pour permettre la mise en œuvre du stage en entreprise ?)

Le seuil d'ouverture est fixé à 6 stagiaires.

Le marché a été conçu pour apporter une réponse agile et adaptée aux besoins des stagiaires. Aussi, dans des cas particuliers tel que l'exemple, le seuil minimum de 6 stagiaires pourra ponctuellement en cours de formation être ajusté à la baisse . Il est de la responsabilité de l'organisme de formation de mettre tout en œuvre pour capter les publics et de privilégier la dynamique d'entrées et sorties permanentes (qui permet d'augmenter l'effectif du groupe et de maintenir la dynamique collective) pour que ce seuil de 6 soit atteint.

Les groupes infra 6 doivent être exceptionnels, ils ne doivent pas devenir « la norme » .

Est-il prévu une attestation de compétences pour ce marché?

Une attestation de compétences commune aux 3 marchés (RAN-Illettrisme / FLE-FLI / Alphabétisation, Visa Libres Savoirs et Visa  Parcours Vers l'emploi) sera mise à disposition sur Etoile dès le 1^{er} avril 2021.

NB : un bilan collectif de formation sera également mis à disposition sur Etoile ainsi qu'un modèle de Protocole Individuel de Formation (PIF)

COUVERTURE TERRITORIALE ET MAILLAGE TERRITORIAL

Quelle coordination entre acteurs est-il prévu sur les territoires pour assurer une répartition et un maillage territorial des attributaires ?

(ex : sur un même bassin d'emploi s'il y a trois attributaires interviendront-ils tous sur ce bassin ?)

La coordination des attributaires pour chaque lot départemental est essentielle pour garantir une couverture et un maillage territorial optimal et notamment une couverture de l'offre en zone rurale et dans les QPV. La mise en place de cette coordination doit se faire à l'initiative des attributaires . Plusieurs leviers sont à mobiliser pour construire ce maillage :

- passer d'une logique de concurrence à une logique de partenariat au service des personnes en recherche d'emploi et des territoires ;
- établir une cartographie de l'implantation des sites de formation permanents et ponctuels des attributaires ;
- réfléchir à la viabilité économique des sites de formation en privilégiant un attribuaire sur un territoire parce qu'il est déjà détenteur d'une offre (ex : EPP, Visa +, OFII...).

Une réflexion sur des locaux partagés peut être une piste à étudier pour réduire les coûts et garantir une implantation territoriale.

In fine, cette répartition devra permettre d'assurer une couverture départementale totale et dimensionnée aux besoins de chacun des bassins d'emploi.

Comment peut-on disposer des coordonnées des différents attributaires pour engager cette concertation ?

Les Espaces Libres Savoirs au titre de leur mission de promotion de l'offre de formation sur le territoire , peuvent être Structure Ressource , leurs coordonnées sont disponibles sur Etoile : <http://www.etoile.regioncentre-valde Loire.fr/GIP/libres-savoirs> et sur le flyer ELS 2021 (bientôt disponible sur Etoile).

Le nom des organismes de formation attributaires du marché (attributaires avec bon de commande) ont été communiqués par la Région dans le mail en date du 15 février 2021. Il appartient à chaque attribuaire de prendre contact avec les attributaires sur le même département afin d'engager la concertation .

Quel est le rôle de l'organisme de formation (OF) dans l'analyse des besoins ?

L'analyse des besoins devra être réalisée en continu par les OF en appui sur une concertation permanente avec la Région (référents territoriaux de formation, chargée de mission savoirs de base), les acteurs locaux du SPE et du SPRO, les CRIA, les OF attributaires de marchés formation sur les territoires.